



PREFECTURE DE L'AIN

Bourg-en-Bresse, le 17 juillet 2008

Direction de la réglementation
et des libertés publiques
Bureau de l'environnement et des réglementations
Affaire suivie par : Mme Picard
chien/lettre maires
Tél. : 04.74.32.30.69
Fax : 04.74.32.59.21
E-mail : martine.picard@ain.pref.gouv.fr

Mme et M. les maires du département de l'Ain
(en communication à MM. les sous-préfets)

047432.30.18 Temporal

OBJET : chiens dangereux

Par circulaire du 27 juin 2007, je vous ai rappelé les dispositions législatives et réglementaires s'appliquant aux chiens susceptibles de présenter un danger pour les animaux domestiques et les êtres humains.

Une nouvelle loi, en date du 20 juin 2008, publiée au journal officiel du 21 juin 2008, a renforcé les mesures de prévention et de protection contre les chiens dangereux.

Je vous informe, d'ores et déjà, que certaines de ses dispositions nécessitent une publication d'un décret d'application.

Mesures d'application immédiate

Évaluation comportementale (article L. 211-13-II du code rural)

⇒ **Dans un délai de 6 mois suivant le 21 juin**, les détenteurs de chiens de 1^{ère} catégorie doivent faire procéder à une évaluation comportementale.

⇒ **Dans un délai de 18 mois suivant le 21 juin**, les détenteurs de chiens de 2^{ème} catégorie doivent aussi faire procéder à l'évaluation comportementale.

⇒ En outre, de manière générale, tous les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories, âgés de plus de 8 mois et moins de 12 mois, doivent avoir été soumis à l'évaluation comportementale.

Vous trouverez les modalités de prescription de l'évaluation comportementale dans ma circulaire du 11 décembre 2007 et sa fiche annexe.

Morsure (article L211-14-2 du code rural)

La morsure d'une personne par un chien doit être déclarée par le propriétaire ou le détenteur à la mairie de sa commune de résidence .

Outre la surveillance obligatoire du chien prévue à l'article L.223-10 du code rural, une évaluation comportementale du chien devra être réalisée et vous être communiquée.

A l'issue de cette évaluation, vous pourrez être amené à imposer, au propriétaire du chien, de suivre la formation et d'obtenir l'attestation d'aptitude prévue par ce nouveau texte.

Mesures dont l'application est subordonnée à la publication de décrets d'application

L'article L.211-11-I a été complété pour conforter le rôle essentiel de l'évaluation comportementale pour déterminer le caractère dangereux d'un chien. Cet article prévoit, dorénavant, une possibilité, pour le maire, de prescrire, à la suite de cette évaluation, que le propriétaire ou le détenteur du chien suive une formation et obtienne l'attestation d'aptitude.

Concernant les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie, la loi a ajouté un article L.211-13-1 imposant au détenteur d'être titulaire d'une attestation d'aptitude sanctionnant une formation portant sur l'éducation et le comportement canins ainsi que sur la prévention des accidents.

Un décret d'application doit définir le contenu de la formation et les modalités d'obtention de l'attestation d'aptitude. Il doit déterminer, également, les conditions d'agrément et de contrôle des personnes habilitées à dispenser la formation et à délivrer l'attestation d'aptitude.

Enfin, je tiens à vous préciser que la loi sus-visée a modifié les sanctions pour les rendre plus sévères.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé dès que je serai en possession d'éléments complémentaires sur l'ensemble de ces dispositions.

Je vous remercie de prendre contact, dès réception de la présente, avec les détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories afin de leur faire part des nouvelles modalités les concernant.

Le préfet,
signé : Pierre SOUBELET

ANNEXE à l'arrêté préfectoral AP n° 08-104

Noms des vétérinaires	Numéros d'inscription à l'Ordre	Adresses professionnelles	Années d'obtention des Diplômes autorisant l'exercice de la profession de vétérinaire	Qualifications professionnelles, titres ou Diplômes figurant sur la liste établie par le Conseil supérieur de l'Ordre des Vétérinaires (2° de l'article R-242-34 du code rural)
Dr BARRAS Jean	29	Forens 01410 CHEZERY FORENS	1980	
DR BOISSIERAS Thierry	9615	Avenue Léon Bitum 01500 AMBERIEU EN BUGEY	1989	
DR BENOIT Marie	19575	Clinique vétérinaire de la Chalaronne 441 avenue Raymond Sarbach 01400 CHATILLON SUR CHALARONNE	2005	
Dr CHADUC Yves	10360	SCP - 480 avenue de Trévoux 01000 SAINT DENIS LES BOURG	1989	
Dr CHAUMELLE J-Pierre	44	193 avenue de la Gare 01120 MONTLUEL	1971	
Dr DUMAS Jean-Luc	12701	160 avenue Charles de Gaulle 01150 LAGNIEU	1993	
Dr ECORCE Pascale	9028	Place de la mairie 01320 CHALAMONT	1985	
Dr FEDRY Caroline	19608	Forens 01410 CHEZERY FORENS	2007	
DR FOESSEL-MARECHAL Véronique	11252	Clinique vétérinaire ZA de la Poterie 01210 FERNEY VOLTAIRE	1993	

Dr GARRAUD Marc	68	157 route nationale 01120 LA BOISSE	1977	
Dr GOURARI Naïmi	72	Clinique vétérinaire Cézille 01340 JAYAT	1974	
Dr GUERIN Emmanuel	13497	Clinique vétérinaire de la Chalaronne 441 avenue Raymond Sarbach 01400 CHATILLON SUR CHALARONNE	1994	
DR HOUDARD Matthieu	18673	Clinique vétérinaire 1688 grande Rue 01700 MIRIBEL	2004	
DR JAUDON Philippe	9700	Clinique vétérinaire La tulerie 01330 VILLARS LES DOMBES	1990	
DR JOUBERJEAN Patrick	7905	Clinique vétérinaire du Lac 20 avenue Jacques Cartier 01460 MONTREAL LA CLUSE	1987	
Dr LAUBY Fabrice	10300	Clinique vétérinaire de Brou 6 rue des Arbelles 01000 BOURG EN BRESSE	1988	
Dr LEBRETTE Bernard	144	5 place Henri Dunant 01200 BELLEGARDE/VALSERINE	1971	
Dr LEONHARDT Ludovic	17769	Cabinet vétérinaire du Clair matin 6 avenue Maginot 01000 BOURG EN BRESSE	2003	
Dr LENOIR Bruno	86	Clinique vétérinaire de la Chalaronne 441 avenue Raymond Sarbach 01400 CHATILLON SUR CHALARONNE	1982	

Dr L'HOTE Jean-Louis	82	Clinique vétérinaire de la Chalaronne 441 avenue Raymond Sarbach 01400 CHATILLON SUR CHALARONNE	1980	
Dr LOMBARD Odile	11343	Clinique vétérinaire 1688 grande Rue 01700 MIRIBEL	1991	
Dr LORiot Pascal	11255	16 rue E BOUILLET 01400 CHATILLON/CHALARONNE	1993	
Dr MARLOIS Nathalie	83	46 rue A. Bérard 01500 AMBERIEU EN BUGEY	1985	2000 - Diplôme de comportementaliste
Dr MIGNOT Luc	8374	ZA de la Poterie 01210 FERNEY VOLTAIRE	1988	
Dr PAILLARD Marguerite	20823	Clinique vétérinaire de la Chalaronne 441 avenue Raymond Sarbach 01400 CHATILLON SUR CHALARONNE	2004	
Dr POMMERET-MARGUERON Céline	16972	ZA de la Poterie 01210 FERNEY VOLTAIRE	1999	
Dr PERROT Claire	10363	Clinique vétérinaire 1688 grande Rue 01700 MIRIBEL	1989	
Dr POUILLAUDE Vincent	13278	Clinique vétérinaire de Brou 6 rue des Arbelles 01000 BOURG EN BRESSE	1992	
DR PRUGNARD Sylvain	98	CLINIQUE VETERINAIRE LE COLOMBY 25 CHEMIN DES PLACES 01170 CESSY	1979	

Dr VITREY Sébastien	18734	Les Allées 01851 MARBOZ	2003	
Dr WOJCIK Caroline	20134	Place de la mairie 01320 CHALAMONT	2005	